

NOMBRE DE MEMBRES		
AFFERENTS AU CONSEIL	EN EXERCICE	QUI ONT PRIS PART A LA DELIBERATION
11	11	7

Date de convocation 05 mars 2022

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNE DE COX

◇ ◇ ◇ ◇

DÉLIBÉRATION : N° 17-2022 OBJET ; CREATION D'EMPLOI

Le 11 mars 2022
à 21 heures

Le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de Madame OUDIN Céline, Maire.

Présent(e)s : Mme OUDIN Céline, MRS CLEMENÇON Christian, GOMBERT Jonathan, GUINCI Thierry, HUAN Marc, LINK Phillip et SAMAZAN Michel.

Absents excusés - Mmes BOURGEOIS Coralie, DELEZAIVE Renée et Mrs LOYZANCE Jérôme et MEUNIER Laurent

SECRETAIRE - Mr LINK Phillip

Vu l'article L313-1 du code général de la fonction publique ;
Vu le tableau des effectifs ;

Madame la Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article L313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Compte tenu de la demande de créer une nouvelle mission proposant de créer une nouvelle compétence et de nouveaux services à la commune

Madame la Maire

PROPOSE :

Article 1 :

La création d'un emploi de Santé, Social et développement durable à temps non complet (soit 8 /35^{ème}) à compter du 01 avril 2022 pour :

- Définir et piloter la mise en œuvre de la politique et des actions liés à la protection de l'environnement et à l'amélioration du cadre de vie (élimination et recyclage des déchets, qualité de l'air et de l'eau, contrôle des nuisances et du bruit, esthétique, risques...) pour une meilleure maîtrise des impacts environnementaux
- Elaborer un programme de santé publique ou de cohésion sociale et définir ses objectifs prioritaires
- Evaluer les programmes de santé ou de cohésion sociale mis en œuvre

- Mettre en œuvre des actions de promotion de santé publique (communication, allocations de ressources...) permettant de garantir populations et des territoires et d'assurer la continuité des programmes
- Organiser, coordonner et mobiliser des partenariats avec les autres services de l'État, les collectivités territoriales, les organismes de protection sociale, les associations, les organisations professionnelles et les organismes

Cet emploi pourrait être pourvu par un fonctionnaire de catégorie C de la filière administrative territoriale, au grade(s) de 2ème classe.

Article 2 :

De la modification du tableau des effectifs.

Le Conseil Municipal, sur le rapport de Madame la Maire, et après en avoir délibéré, REFUSE la création de la fiche de poste "Santé, Social et développement durable", à l'unanimité des membres présents ; la commune de COX n'ayant pas assez d'activités dans ces domaines.

Fait à Cox, le 11 mars 2022

Céline OUDIN,
Maire



Madame la Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57 ; Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>.